

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 14 mars, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 5 mars, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER
Monsieur Arnaud MABIRE
Madame Viviane HUYGHE
Monsieur Jean-Pierre COLLAS
Madame Michèle LE ROUX
Madame Maryvonne DIVETOT
Madame Anne HEURTAUX
Madame Nicole CAMILLERI

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Madame Claudine COUVRAT – Pouvoir à Nicole CAMILLERI
Monsieur Patrick LECLERC
Monsieur Sébastien GEORGES
Monsieur Laurent ROUSSEL
Madame Renée Paule SERVEAUX – Pouvoir à Nicole CAMILLERI

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents ou représentés : 10
Nombre de membres votants : 10

oOo≈

La séance est ouverte à 20 h 30

DELIBERATIONS

► DB2019.016 - Création de poste - Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} avril 2019 : 11,76/35^{ème} (annualisation) - Temps hebdomadaire effectif : 15 h

Ce poste est ouvert suite au départ en retraite de Colette MARIE.

Valérie LEDOUX reprend le poste de Colette MARIE, il convient de recruter une personne pour les séances de garderie (Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi) : 12 h-13 h 30 / 16 h 15 – 18 h 30 effectuées auparavant par Valérie LEDOUX.

► DB2019.017- Construction d'un kiosque à musique – Marchés de Travaux

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre du projet de construction d'un kiosque à musique, la Commune de Normanville a d'ores et déjà retenu un assistant à maîtrise d'ouvrage (CAD'EN), une équipe de maîtrise d'œuvre (groupement BABEL Architectes / ABSCIA / INGE Ouest / AGIR Acoustique), un contrôleur technique (APAVE Nord-ouest) et un Coordonnateur SPS (DEKRA Industrial).

Suite à la production du Dossier de Consultation des Entreprises Travaux par la maîtrise d'œuvre fin janvier 2019, une consultation en procédure adaptée a été lancée le 31 janvier 2019 avec publicité au BOAMP et dématérialisation sur le site <http://cad-en.marcoweb.fr>.

La consultation était décomposée en 3 lots distincts :

- Lot n° 1 Gros-œuvre / VRD
- Lot n° 2 Faux-plafond menuisé
- Lot n° 3 Electricité

La date limite de remise des offres était fixée au jeudi 28 février 2019 à 12 heures.

5 offres ont été reçues dans les délais.

Les offres ont fait l'objet en suivant d'une analyse par la maîtrise d'œuvre.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté en Comité Technique le jeudi 14 mars 2019 à 09 heures.

Au vu du rapport d'analyse présenté, il est proposé de :

- Pour le lot n° 1 – Gros-œuvre / VRD, retenir l'offre présentée par la société VALLETTE pour un montant de 98 059,64 € HT, soit 117 671,57 € TTC, économiquement la plus avantageuse,
- Pour le lot n° 2 – Faux-plafond menuisé, retenir l'offre présentée par la société MENUISERIE DEVILLOISE pour un montant de 22 823,65 HT, soit 27 388,38 € TTC, économiquement la plus avantageuse,
- Pour le lot n° 3 – Electricité, retenir l'offre de la société TEAM RESEAUX, pour un montant de 10 437,25 € HT, soit 12 524,70 € TTC, économiquement la plus avantageuse.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :

A l'unanimité / A la majorité :

- **APPROUVE** la procédure de consultation des entreprises de travaux, sous la forme d'une procédure adaptée avec publicité au BOAMP et dématérialisation du DCE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux du lot n° 1 – Gros-œuvre / VRD avec la société VALLETTE pour un montant de 98 059,64 € HT, soit 117 671,57 € TTC, ainsi que tous les avenants s'y afférant dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux du lot n° 2 – Faux-plafond menuisé avec la société MENUISERIE DEVILLOISE pour un montant de 22 823,65 HT, soit 27 388,38 € TTC, ainsi que tous les avenants s'y afférant dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux du lot n° 3 – Electricité avec la société TEAM RESEAUX pour un montant de 10 437,25 € HT, soit 12 524,70 € TTC, ainsi que tous les avenants s'y afférant dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions ou à compléter des demandes auprès de tout organisme susceptible de financer cette opération

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application des articles L2131-2 et L5211-3 du code général des collectivités territoriales.

